Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 056-215600321-20251016-2025_071-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE CAMPENEAC

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation: 10 octobre 2025.

<u>Présents</u>: RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - MAHIEUX Jérémy - ALIX Mathilde - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - DELERUE David.

<u>Absent</u>: DELOURME Jean-Pierre ayant donné procuration à Laurence PICARD, MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Nolwenn LE MOIGNE.

Nombre de conseillers :

En exercice: 19 Présents: 17 Votants: 19

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/071

<u>Objet</u>: Approbation de la phase APD du projet de construction d'un Club house à destination de l'association sportive A.CA..

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en début d'année 2022, l'association sportive ACA et la Commune se sont rencontrées pour échanger sur le devenir d'une buvette, aujourd'hui très vétuste et dangereuse. Au fil des échanges, le projet a évolué vers la construction d'un club house : lieu d'accueil des familles et de convivialité à proximité immédiate des terrains de football.

Madame le Maire expose également que par délibération n°2024/070 du 11 octobre 2024, la Commune a déposé une demande de subvention auprès du département du Morbihan au titre du PST. Par décision du 2 décembre 2024, le département du Morbihan a accordé à la Commune, au titre du PST, une subvention d'un montant de 68 796,35 €.

Madame le Maire indique que par délibération n°2025/052 du 12 juin 2025, le cabinet OURAL ARCHITECTES a été choisi comme maître d'œuvre de l'opération.

Par délibération n°2025/053 du 12 juin 2025, le Conseil municipal a sollicité la Fédération Française de Football, au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, à hauteur de 15 000 € pour la réalisation de ce projet.

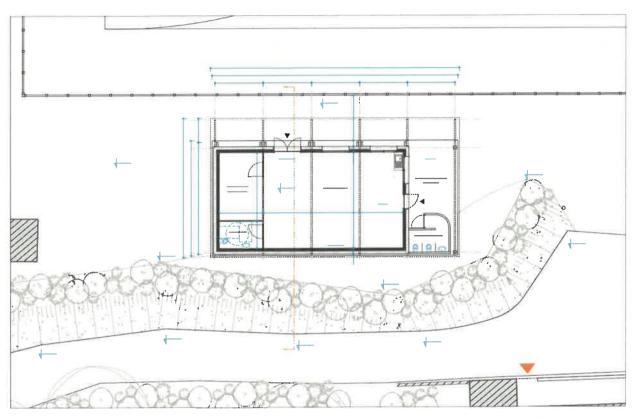
Envoyé en préfecture le 17/10/2025

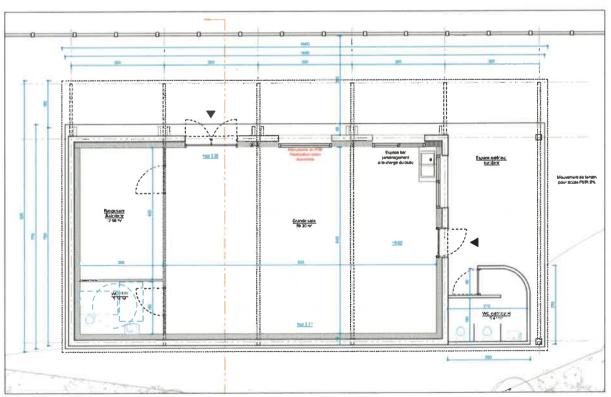
Reçu en préfecture le 17/10/2025

Madame le Maire annonce que les études de maîtrise d'œuvre réal ARCHITECTES sont au stade de la validation du dossier d'Avant-Projet Détail 056-215600321-20251016-2025_071-DE

Cette validation représente une étape importante dans la vie de l'opération car elle permet d'arrêter le coût des travaux sur lequel s'engage le maitre d'œuvre et de fixer la rémunération définitive de ce celuici.

En phase APS, les plans suivants ont été proposés :





Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 056-215600321-20251016-2025_071-DE







L'estimation du montant des travaux est le suivant :

25_CAP		
CONSTRUCTION	MUN CI	LIB-HOUSE

MOACom	mune de Campeneac
MOF	oura- architectes

ESTIMATION AVP - 08/10/2025

budget maître d'ouvrage

€НТ	165 000.00 €
TVA 20%	33 000.00 €
€TTC	198 000,00 €

estmation du coût des travaux

LOTS	
01 - VRD - GO	
02 - CHARPENTE - COUVERTURE	
03 - MEN. EXTERIEURES	
04 - PLATRERIE	
06 - PLOMBERIE - FAIENCE	
07 - ELECTRICITE - VENTIL	

AVP			
ESTIM	TVA	TTC	
75 480,00 €	15 096,00 €	90 576,00 €	
34 430.00 €	6 886,00 €	41 316,00 €	
12 540,00 €	2 508,00 €	15 048,00 €	
20 990.00 €	4 198,00 €	25 188,00 €	
5 240,00 €	1048.00 €	6 288,00 €	
16 280,00 €	3 256,00 €	19 536,00 €	

SOUS-TOTAL	
Ratio €/HT m²SU	

164 960,00 €	32 992,00 €	197 952,00 €
1 001 07 €		

Prestations Supplémentaires Eventuelles		
SE 1 - Menuiserie file centrale		

AVP		
ESTIM	TVA	TTC
2 894,78 €	578.96 €	3 473.74 €

TOTAL COMPRIS PSE	167 854,78 €	33 570,96 €	201 425,74 €
Ratio €/HT m²SU	2 026.01 €		

Le plan de financement s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 17/10/2025 Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID: 056-215600321-20251016-2025_071-DE

DEPENSES	TOTAL H.T.	RECETTES		TOTAL
Maitrise d'œuvre	22 110.00 €	Département (PST)	35%	68 796.35 €
Études préalables	4 032.00 €	Fédération Française de Football	8%	15 000.00 €
Raccordement	5 459.00 €			
Travaux	164 960.00 €	Autofinancement	57%	112 764,65
TOTAL GENERAL	196 561,00 €	TOTAL GENERAL	100%	196 561,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- Présents : 17

- Pour : 19

- Majorité absolue : 10

- Votants: 19

- Contre: 0

Suffrages exprimés: 19

Abstention: 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider le dossier APD,

- **De valider** l'enveloppe travaux estimée par la maîtrise d'œuvre et la poursuite des études.

- **De valider** le plan de financement.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE, Maire.

Nolwenn LE MOIGNE, Secrétaire de séance.